

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2018

---

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS662

présenté par  
M. Véran, rapporteur général

### ARTICLE 42

À la première phrase de l'alinéa 80, substituer à la référence :

« L. 161-37 »

la référence :

« L. 165-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet plus de clarté sur la référence faite au rôle de la CNEDiMTS dans le système d'ATU pour les dispositifs médicaux, insuffisamment clair dans l'article.